

Règlement du Jeu-Concours

«PCGamer Devil»

Article 1 – Organisation

La société GROUPE CYBERTEK (RCS Bordeaux 408 772 960, siège social : 130 rue Achard – 33300 Bordeaux), ci-après « l'Organisateur » organise, avec le soutien de la société The Walt Disney Company France (ci-après « Disney »), dans le cadre de la promotion de la série Daredevil diffusée sur le service Disney+, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « PC Gamer Daredevil » (ci-après « le Jeu »).

Le Jeu est diffusé sur les réseaux sociaux Instagram, X (anciennement Twitter) et Facebook via les comptes officiels de Cybertek (ci-après les « Plateformes »).

Article 2 – Objet du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il permet aux participants de tenter de gagner un PC Gamer et ses périphériques aux couleurs de la série Daredevil, conforme à la description figurant dans la ou les publications annonçant le Jeu (ci-après « le Lot »). La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Article 3 – Durée

Le Jeu se déroulera du 8 avril 2026 à 17h00 (heure de Paris) jusqu'au 19 avril 2026 (ci-après « la Période du Jeu »). Toute participation enregistrée en dehors de la Période du Jeu sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, âgée de 18 ans révolus à la date de participation, résidant en France métropolitaine ou en Belgique, disposant d'un compte valide sur au moins une des Plateformes.

Ne peuvent participer au Jeu :

- Les salariés de la Société Organisatrice, de Disney, et/ou de leurs sociétés affiliées,
Leurs conjoints, descendants et ascendants,
- Les prestataires ou salariés de prestataires ayant contribué à la mise en œuvre du Jeu, ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation au Jeu implique une attitude loyale et un comportement conforme aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation des Plateformes.

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit, pendant la Période du Jeu, se conformer aux instructions indiquées dans la ou les publications officielles du Jeu diffusées sur les comptes Cybertek et/ou du partenaire sur les Plateformes (ci-après la « Publication »).

Les messages promotionnels utilisés seront notamment les suivants :

a) Facebook / Instagram

"Jeu concours @Cybertek x@MarvelFR

Pour fêter la sortie de la nouvelle saison de DAREDEVIL : BORN AGAIN en exclusivité sur Disney+, @Cybertek s'associe avec @MarvelFR et lance un puissant jeu concours !

À gagner, un lot exceptionnel et collector !

Un PC aux couleurs de DAREDEVIL : BORN AGAIN – Saison 2 by @Cybertek, avec les équipements : moniteur, clavier, souris, casque avec micro, d'une valeur de 2230 € TTC.

Envie de participer ?

Commentez ce post avec la personne avec qui vous souhaiteriez découvrir la série !

Le gagnant sera tiré au sort et contacté en DM par @Cybertek.

Vous avez jusqu'au 19 avril 2026 pour jouer. TAS le 20 Avril

Bonne chance !

Retrouvez la saison 2 de DAREDEVIL : BORN AGAIN sur Disney+ »

Sur Facebook et Instagram, la participation implique notamment :

- De disposer d'un compte valide sur la Plateforme concernée ;
- De respecter les instructions de la Publication (commentaire, éventuel suivi de comptes, etc.).

b) X (anciennement Twitter)

« Jeu concours @Cybertek x @MarvelFR

Pour fêter la sortie de la nouvelle saison de DAREDEVIL : BORN AGAIN en exclusivité sur Disney+, @Cybertek s'associe avec @MarvelFR et lance un puissant jeu concours !

À gagner, un lot exceptionnel et collector !

Un PC aux couleurs de DAREDEVIL : BORN AGAIN – Saison 2 by @Cybertek, avec les équipements : moniteur, clavier, souris, casque avec micro, d'une valeur de 2230 € TTC.

Envie de participer ?

Retweetez ce post !

Le gagnant sera tiré au sort et contacté en DM par @Cybertek.

Retrouvez la saison 2 de DAREDEVIL : BORN AGAIN sur Disney+ »

Vous avez jusqu'au 19 avril 2026 pour jouer. Bonne chance ! »

Sur X, la participation implique notamment :

- De disposer d'un compte valide sur X ;
- De respecter les instructions de la Publication (retweet, suivi de comptes, etc.).

Les conditions précises (Plateforme concernée, actions à réaliser, date limite, éventuel suivi des comptes de Cybertek et/ou du partenaire) sont rappelées dans la Publication du Jeu et en font partie intégrante. En cas de contradiction entre la Publication et le présent règlement, ce dernier prévaut.

Le suivi des comptes est exigé uniquement pour la validation de la participation ; le participant est libre de se désabonner après la fin du Jeu et la désignation du gagnant. Sauf indication contraire dans la Publication, une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale et/ou électronique, même compte de réseau social) est autorisée sur l'ensemble de la Période du Jeu, tous réseaux confondus.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances de gain au détriment des autres participants (multi-comptes, automatisation, faux profils, utilisation d'un compte tiers, etc.) ou, plus généralement, tout comportement frauduleux entraînera immédiatement et irrévocablement l'annulation de la participation du contrevenant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire pour vérifier que le participant remplit bien les conditions de participation. Tout participant refusant de fournir les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande sera considéré comme renonçant à sa participation et, le cas échéant, à son Lot, sans qu'aucun recours ne soit possible.

Article 6 – Désignation du gagnant

À l'issue de la Période du Jeu, un (1) gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations valides, à l'aide d'un logiciel de tirage au sort garantissant l'aléa, sous le contrôle de l'Organisateur.

L'Organisateur conservera la preuve du tirage au sort pendant 30 jours à compter de celui-ci.

Le gagnant sera contacté en message privé via le compte officiel Cybertek sur la Plateforme utilisée pour sa participation (Instagram, X ou Facebook). La Société

Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non-aboutissement des messages sur ces Plateformes.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi du message l'informant de son gain, le Lot sera considéré comme perdu et ne sera pas remis en jeu.

Article 7 – Nature, valeur et garantie du Lot

Le Lot mis en jeu est un PC Gamer aux couleurs de la série Daredevil (ci-après le « PC Gamer Daredevil »), fourni par l'Organisateur.

La configuration indicative du PC Gamer Daredevil est la suivante :

- Processeur : AMD Ryzen™ 5 7500F
- Carte graphique : AMD Radeon™ RX 9060 XT Gaming OC 16Go
- RAM : Corsair Vengeance 16Go DDR5 5600Mhz
- Stockage : SSD 1To NVMe de chez Samsung le 990 EVO Plus
- Alimentation : Corsair 750W RM750e Gold
- Refroidissement : Corsair Nautilus 240 ARGB
- Particularités : gravure et modding Daredevil sur le boîtier by Cybertek

- Écran Samsung G5 27 pouces / QHD / 200 Hz / IPS / 1 ms

- Casque Corsair HS35 V2
- Clavier Corsair K55 PRO
- Souris Corsair Katar Pro XT

La valeur indicative toutes taxes comprises (TTC) du Lot est de 2 230 € TTC. Cette valeur est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et est susceptible de variation, sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque réclamation.

Le Lot :

- N'est ni échangeable ni remboursable ; aucun équivalent, notamment monétaire, ne pourra être demandé ;
- Est remis neuf ;
- Bénéficie de la garantie légale de conformité de 2 ans, conformément aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation. Cette garantie s'exerce auprès du fabricant ou selon les indications du produit.

Toutes les images ou illustrations du Lot utilisées à des fins promotionnelles, quel que soit le support, sont présentées à titre d'illustration et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du Lot.

Article 8 – Remise du Lot

Afin d'organiser l'envoi du Lot, le gagnant devra fournir à l'Organisateur, dans le délai indiqué à l'Article 6, les informations suivantes :

- Nom et prénom ;
- Adresse postale complète ;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse e-mail.

Le Lot sera envoyé par voie postale ou par transporteur, à l'adresse indiquée par le gagnant, dans un délai maximal de 30 jours à compter de la communication complète de ses coordonnées, sauf cas de force majeure ou événement indépendant de la volonté de l'Organisateur.

Il est rappelé que, sans réponse du gagnant dans le délai de 7 jours à compter de la notification de gain, le Lot est perdu et ne sera pas remis en jeu.

Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre du Jeu, l'Organisateur collecte des données personnelles concernant les participants (identifiant/pseudonyme de compte social) et, pour le gagnant, les données nécessaires à la remise du Lot (nom, prénom, adresse postale, téléphone, e-mail).

Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de la participation, à la détermination du gagnant, à l'attribution du Lot et à la gestion de toute réclamation ou cas de fraude. La base légale de ce traitement est l'exécution du présent règlement, au sens de l'article 6.1 (b) du Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD ».

Les données sont destinées uniquement à la Société Cybertek, responsable du traitement, et à son personnel habilité en charge de l'organisation du Jeu. Elles peuvent être transmises, sous la responsabilité de Cybertek, à des sous-traitants intervenant dans l'organisation ou la gestion du Jeu (hébergeur, prestataire logistique, etc.), exclusivement pour les finalités décrites ci-dessus.

Les données sont conservées pendant une durée maximale de trois (3) mois à compter de la remise du Lot. Pour le gagnant, certaines données pourront être conservées pendant la durée de la garantie légale du produit.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant :

- Par voie postale : Société Cybertek – Service DPO – 130 rue Achard – 33300 BORDEAUX ;
- Par e-mail : rgpd@cybertek.fr, en indiquant nom, prénom, e-mail et adresse.

Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL).

Les données obligatoires étant nécessaires au bon déroulement du Jeu, toute demande de suppression avant la fin de l'opération entraînera l'annulation de la participation.

Les participants sont invités à consulter la politique de confidentialité de Cybertek, ainsi que les politiques de données personnelles des Plateformes (Instagram, X, Facebook) qui traitent également des données relatives à leurs utilisateurs conformément à leurs propres règles.

Le participant autorise, en cas de gain, la Société Organisatrice à citer son pseudonyme Instagram, X ou Facebook pour l'annonce du gagnant sur les réseaux sociaux de Cybertek.

Article 10 – Lutte contre la fraude

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation en cas de fraude, multi-comptes, automatisation, faux profils, usurpation d'identité, ou tout comportement abusif altérant le déroulement loyal du Jeu.

Les commentaires effectués en dehors de la Publication dédiée et/ou sous un mauvais post ne seront pas pris en compte et la participation ne sera pas valide. Les participations effectuées après la date limite figurant dans la Publication ou ne respectant pas toutes les conditions de participation ne seront pas prises en compte.

Les participations sont limitées à une par personne physique et par compte sur la Période du Jeu, sauf indication contraire dans la Publication. Tout mode de participation automatisé est proscrit, quelle que soit la technologie employée.

Article 11 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes techniques, pertes d'envois, cas de force majeure ou événements indépendants de sa volonté (notamment dysfonctionnement d'Internet, des Plateformes, panne de réseau, piratage, virus, etc.) empêchant le bon déroulement du Jeu ou la participation.

L'Organisateur décline toute responsabilité au cas où les coordonnées fournies par le participant se révéleraient erronées ou incorrectes, ou en cas de non-délivrabilité des messages permettant de contacter le gagnant.

L'Organisateur se réserve la possibilité, à tout moment, de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure, d'événement grave, imprévu ou

impérieux, de fraude ou de tentative de fraude, sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Il est rappelé que le Jeu n'est ni parrainé, ni organisé, ni sponsorisé par Instagram, X ou Facebook ; ces Plateformes ne pourront en aucun cas être tenues responsables de tout litige lié au Jeu.

Disney n'est pas responsable de l'organisation matérielle du Jeu ni de la remise du Lot, qui relèvent exclusivement de la Société Organisatrice, sous réserve des stipulations du contrat de partenariat conclu entre Cybertek et Disney.

Article 12 – Indépendance des parties et propriété intellectuelle

La Société Organisatrice et Disney sont des entités indépendantes, chacune agissant pour son propre compte. Le présent Jeu ne crée aucune association, société de fait, relation de travail salarié ou mandat entre les parties.

Les éléments de propriété intellectuelle relatifs à la série Daredevil, à Disney et à ses affiliés (logos, visuels, éléments graphiques, etc.) demeurent la propriété exclusive de Disney et/ou de ses ayants droit. L'Organisateur est autorisé à les utiliser uniquement dans le cadre du partenariat et pour la durée convenue dans le contrat de promotion ; toute autre utilisation est strictement interdite sans accord écrit préalable de Disney.

Les participants s'interdisent de reproduire et/ou d'utiliser ces éléments, sauf dans les strictes limites de l'usage normal des Plateformes pour participer au Jeu (commentaires, partages, etc.).

Article 13 – Remboursement des frais de participation

Le Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une connexion Internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour participer au Jeu.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (adresse figurant à l'Article 1) dans un délai maximum de deux mois à compter de la participation.

Pour être recevable, la demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- Identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone ;
- Dates et heures de participation ;
- Facture détaillée de l'opérateur ;
- RIB.

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront

remboursés sur simple demande jointe, dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Les connexions Internet forfaitaires ou illimitées ne donnent pas lieu à remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécifiquement pour participer au Jeu ; toute demande incomplète, illisible ou manifestement erronée ne sera pas prise en compte.

Article 14 – Contestations et loi applicable

Toute réclamation relative au Jeu devra être adressée dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort via le formulaire de contact disponible à l'adresse suivante :

<https://support.cybertek.fr/hc/fr/requests/new>

Le présent règlement est soumis au droit français. Si une clause du présent règlement devait être déclarée nulle, les autres clauses demeureraient applicables.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis aux tribunaux français compétents.

Article 15 – Acceptation et consultation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, accessible via un lien ou un commentaire épinglé sur la/les Publication(s) du Jeu.

Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site de Cybertek à l'adresse suivante :

- <https://www.cybertek.fr/pdf/reglement-daredevil-born-again.pdf>

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice (adresse figurant à l'Article 1). Les frais relatifs à la demande de règlement pourront être remboursés dans les conditions de l'Article 13.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment, sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié ; l'avenant sera mis à disposition dans les mêmes conditions que le règlement initial.

Le présent règlement ne saurait être interprété de manière à priver les participants de leurs droits légaux ; en cas de litige, seule l'interprétation souveraine des tribunaux compétents pourra s'appliquer.